

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Ogden tenue le 12 février 2024 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden et à laquelle ont pris part :

Messieurs les conseillers Michael Sudlow, Michel Lesage, Gilbert Boileau, William Scott, Eric Fafard et madame la conseillère Claudette Dupras

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire David Lépine. Madame Vickie Comeau, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire David Lépine déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-02-027 Il est proposé par monsieur Gilbert Boileau
appuyé par monsieur William Scott
et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 22 janvier 2024

2024-02-028 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Eric Fafard
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 22 janvier 2024 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y avait trois (3) personnes présentes dans la salle. Mme Lise Rousseau a mentionné qu'elle a trouvé ça très bien qu'il y a eu lieu un café-rencontre Saint-Valentin afin de permettre aux gens de fraterniser. Elle a aussi mentionné que si des animaux sont laissés en liberté à l'extérieur de leur propriété, tel que mentionné dans les Chroniques d'Ogden, les gens devraient aller parler à leurs voisins en premier avant de faire une plainte à la SPA. Mme Rousseau a aussi demandé en quoi s'agissait les modifications aux règlements aux items 13.1 et 13.3. Le maire lui a expliqué les modifications proposées.

5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt du rapport forestier

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.



PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

8.1 Autorisation de signer la convention d'aide financière pour le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volet Redressement

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ogden a été octroyé une aide financière sous le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volet Redressement et que le numéro du dossier du Ministre des Transports et de la Mobilité durable est le KDC94224/no de fournisseur 67638 pour le projet des travaux de réfection du chemin Cedarville;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité d'Ogden a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE le maire de la municipalité d'Ogden, M. David Lépine, et la directrice générale, Mme Vickie Comeau, ont pris connaissance de la convention d'aide financière, l'ont signée et s'engage à la respecter;

2024-02-029 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité d'Ogden confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le maire, M. David Lépine, et la directrice générale, Mme Vickie Comeau, sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

ADOPTÉE

8.2 Acceptation de l'offre de service de la compagnie EXP – appel d'offres pour les travaux de réfection du chemin Cedarville

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ogden a demandé à la compagnie EXP de fournir une offre de service pour la préparation des documents d'appel d'offres pour le projet des travaux de réfection du chemin Cedarville pour lequel la municipalité s'est fait octroyer une aide financière sous le programme PAVL – volet redressement;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service fournie par la compagnie EXP est au montant maximal de 30,000.00\$, taxes en sus;

2024-02-30 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Eric Fafard
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité d'Ogden autorise l'acceptation de l'offre de service fourni par la compagnie EXP au montant maximal de 30,000.00\$, taxes en sus.

ADOPTÉE

9. FINANCES

9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 59,335.46\$ et les salaires s'élèvent à 19,662.68\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 78,998.14\$.



PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2024-02-031 Il est proposé par monsieur Michael Sudlow
appuyé par monsieur Michel Lesage
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

9.2 Listes des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est de 56,024.52\$;

2024-02-032 Il est proposé par monsieur Eric Fafard
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer au 12 février dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et greffière-trésorière en effectue le paiement.

ADOPTÉE

10. ADMINISTRATION

10.1 Renouvellement du contrat de service d'Infotech

2024-02-033 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité

QUE la directrice générale soit autorisée à émettre un chèque au montant de 5,375.00\$ taxes en sus en guise de paiement du contrat de service d'Infotech pour l'année 2024.

ADOPTÉE

10.2 Proclamation des Journées de la persévérance scolaire

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et les élu(e)s de l'Estrie ont placé, depuis 19 ans, la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE les élu(e)s de l'Estrie, via la Table des MRC de l'Estrie, ont placé, parmi les priorités régionales, de contribuer au soutien et au développement des Estriennes et des Estriens, en favorisant le développement de leurs compétences, leur employabilité et leur autonomie économique par la formation, la persévérance scolaire et l'acquisition continue de connaissances qui augmentent l'égalité des chances;

CONSIDÉRANT QUE les élu(e)s de l'Estrie, via la Table des MRC de l'Estrie, ont placé, dans le cadre d'un exercice de planification régionale réalisé en 2022, parmi leurs priorités, l'attraction, la rétention, l'emploi et la formation, ainsi que le développement social;

CONSIDÉRANT QUE les différents éléments du contexte actuel ont des impacts sur les apprentissages, la motivation, l'engagement, la santé et le bien-être des élèves et des étudiants, fragilisant ainsi leur persévérance scolaire et leur réussite éducative;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Estrie, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement; ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE les jeunes de l'Estrie sont de plus en plus nombreux à persévérer, mais qu'encore 16.2% de ces jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (taux annuel 2019-2020);

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE REUSSIR organise, du 12 au 16 février 2024, la 15^e édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie, sous le thème « Pour leur futur, persévérer se conjugue toujours au présent! ». Cette édition 2024 sera l'occasion de rappeler que chaque adulte peut jouer un rôle fondamental pour motiver les jeunes et favoriser leur persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec, et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

2024-02-034 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité d'Ogden proclame les 12, 13, 14, 15 et 16 février 2024 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans la municipalité, et s'engage à :

- Appuyer REUSSIR et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage scolaire, afin de faire de l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.
- Encourager et féliciter publiquement les jeunes citoyens de la municipalité d'Ogden pour leur persévérance scolaire.
- Porter fièrement le ruban vert et blanc de la persévérance scolaire pour démontrer leur appui.
- Participer au Jeudi PerséVERT le 15 février 2024, en portant des vêtements ou un accessoire de couleur vert pour démontrer son engagement envers la persévérance scolaire.
- Afficher le drapeau de la persévérance scolaire lorsque possible.
- Faire parvenir une copie de cette résolution à REUSSIR.

ADOPTÉE

10.3 Achat du module Sygem « Transmission électronique des T4-R1 » d'Infotech

CONSIDÉRANT la nouvelle obligation de transmettre électroniquement aux différents paliers gouvernementaux la copie de l'employeur des T4 et des Relevés 1;

2024-02-035 Il est proposé par monsieur William Scott
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'achat du module Sygem « Transmission électronique des T4-R1 » de la compagnie Infotech au coût de 500.00\$, taxes en sus.

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Exploitation du poste de lavage et du stationnement pour la saison estivale 2024

La directrice générale communiquera prochainement avec M. Jean Marquis et M. Andy Palmer afin de leur demander s'ils sont intéressés à revenir gérer le poste de lavage et le stationnement au quai de Cedarville l'été prochain.

11.2 Café-rencontre Saint-Valentin

CONSIDÉRANT QUE le Comité de loisirs d'Ogden cherche à organiser des activités qui pourront rassembler les gens sur le territoire d'Ogden;

CONSIDÉRANT QU'un café-rencontre Saint-Valentin sera offert par le Comité de loisirs d'Ogden à l'hôtel de ville le 11 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE cette activité sera offerte gratuitement aux résidents d'Ogden et que le coût maximal de cet après-midi sera de 150\$;

2024-02-036 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Eric Fafard
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la dépense maximale de 150\$ pour ce café-rencontre Saint-Valentin.

ADOPTÉE

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

13. RÈGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

13.1 Avis de motion – Règlement d'Amendement au règlement de permis et certificats no. 2000-8

Monsieur le conseiller Eric Fafard donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement d'Amendement au règlement de permis et certificats no. 2000-8 sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier certains tarifs lors de l'émission de permis ou certificats, de modifier certaines sous-catégories de permis ou certificats, de modifier la durée de certains certificats et d'effectuer des corrections techniques.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement sera remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

13.2 Dépôt et adoption – Projet de règlement no. 2024-02 d'Amendement au règlement de permis et certificats no. 2000-8

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Eric Fafard à la séance ordinaire du conseil tenue le 12 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement n° 2024.01 aura pour objet de modifier certains tarifs lors de l'émission de permis ou certificats, de modifier certaines sous-catégories de permis ou certificats, de modifier la durée de certains certificats et d'effectuer des corrections techniques.

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure de d'adoption et qu'une copie dudit projet de règlement est déposée et copie est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi;

2024-02-037 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité

QUE le projet de règlement no. 2024.02 intitulé «Règlement no. 2024-02 d'Amendement au règlement de permis et certificats no. 2000-8» est déposé et adopté.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

13.3 Avis de motion – Règlement d'Amendement au règlement no. 2020.05 relatif au comité consultatif d'urbanisme et ses amendements

Monsieur le conseiller William Scott donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement d'Amendement au règlement no. 2020.05 relatif au comité consultatif d'urbanisme et ses amendements sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le mandat du comité consultatif d'urbanisme en ajoutant leur rôle de conseil local du patrimoine conformément à la Loi sur le Patrimoine culturel.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement sera remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

13.4 Dépôt – Projet de règlement no. 2024.04 d'Amendement au règlement no. 2020.05 relatif au comité consultatif d'urbanisme et ses amendements

Monsieur le conseiller William Scott a donné avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement d'Amendement au règlement no. 2020.05 relatif au comité consultatif d'urbanisme et ses amendements sera présenté pour adoption.

L'objet de ce règlement sera de modifier le mandat du comité consultatif d'urbanisme en ajoutant son rôle de conseil local du patrimoine conformément à la Loi sur le Patrimoine culturel.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est déposée par monsieur le conseiller William Scott et copie est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

14.1 Divers dossiers

Le maire a remercié le comité de loisirs pour l'organisation du café-rencontre Saint-Valentin et il a aussi remercié le conseiller William Scott pour tout son travail sur l'informatique à l'hôtel de ville.

14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

Le maire a assisté à la rencontre du comité de sécurité publique le 24 janvier dernier et a été élu président de ce comité. Il a parlé de l'augmentation du nombre de vols d'automobiles dans la région de la MRC Memphrémagog et aussi qu'il y a eu cinquante (50) constats d'infraction donnés à Ogden sur une période de deux (2) mois. Il a aussi mentionné qu'il n'y aura pas de ristourne SQ remis aux municipalités cette année. M. Lépine a aussi assisté à la rencontre du comité d'aménagement le 7 février dernier. Un dépliant forestier est en préparation et sera prêt vers la fin mars.

15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Rousseau a demandé d'où vient la compagnie EXP. M. Lépine lui a répondu que c'est une compagnie d'ingénierie de Sherbrooke. Mme Rousseau a aussi demandé combien coûte la SQ annuellement. La directrice générale pourra lui fournir le chiffre exact. Mme Sylvia Poirier se pose la question à savoir si les gens barrent leurs véhicules le soir à Ogden.



Maire	D.G.
<i>DL</i>	<i>VC</i>

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2024-02-038 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller monsieur Michel Lesage propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 19 heures 23 minutes.

David Lépine
Maire

Vickie Comeau
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, David Lépine, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.